



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Photo
d'identité

DOSSIER D'INSCRIPTION
(à retourner en mairie avant le 6 Juin 2025)

Renseignements généraux

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

✉ Adresse mail (*obligatoire*) :

☎ Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

✉ Adresse mail :

☎ Domicile : N° portable :

☎ Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

✉ Adresse mail :

☎ Domicile : N° portable :

☎ Travail :

Situation (cochez)

Lycéen(ne) Etablissement fréquenté :Classe :

Autres (précisez) :

Motivations

En quelques lignes, expliquez vos motivations à participer au dispositif « Argent de Poche » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ensemble des pièces à transmettre en mairie pour la prise en compte de la demande d'inscription :

- **dossier d'inscription** : pages 1 et 2 (avec photo)
- **autorisation parentale et de droit à l'image** : page 3

Une fois votre dossier d'inscription réceptionné en mairie, votre candidature sera étudiée. Vous serez alors informé si celle-ci est retenue ou non. Si la commune décide de valider votre inscription, nous vous demanderons de bien vouloir fournir :

- un exemplaire du **règlement de participation signé**
- copie de la **pièce d'identité**
- copie de l'**attestation d'assuré social** (carte vitale)
- **attestation d'assurance responsabilité civile**
- **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation :

Nom du tuteur :

Fonctions du tuteur :

Semaine : Duau..... 2025

Dates d'intervention :

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur*

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la somme versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- La commune pourra contacter directement les jeunes inscrits sur le dispositif "Argent de poche".
- La commune se réserve le droit d'annuler des missions si les circonstances l'y obligent (intempéries, événements particuliers,)

Fait à le / /

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

** Rayer la mention inutile*

AUTORISATION - DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des chantiers "Argent de poche", des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur le dispositif et présenter les chantiers réalisés par les jeunes sur la commune. En aucun cas, les images ne serviront à des fins commerciales.

Merci de bien vouloir cocher : Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Ces autorisations sont à faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de ces autorisations, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION « DISPOSITIF ARGENT DE POCHE »

Le dispositif

« Argent de Poche » est un dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 17 ans révolus d'effectuer de petites actions de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée.

Les principaux objectifs

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- De permettre aux jeunes de se confronter au monde du travail,
- De les responsabiliser,
- De s'engager pour une mission d'intérêt général,
- De valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Landudec et prioritairement âgé de 16 à 17 ans.

L'encadrement

L'encadrement est assuré par le chef de service ou référent d'équipe de la Commune. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

La description des travaux à effectuer

Le jeune aura des missions d'entretien, de rangement, de nettoyage... qui seront définies selon la nature du chantier.

Les candidatures

Le choix entre les différentes candidatures se fera sur remise du dossier d'inscription complet et des autorisations, selon les besoins et les types de chantier et fonction du nombre de participations antérieures.